

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUEGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
☞ **Présents : 11** CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
☞ **Absents : SIMON Nathalie**
☞ **Procurations données :**
☞ **Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe**
☞ **Date de la convocation : 25 Février 2025**

DELIBERATION N° 2025/001

Département: AVEYRON	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	14000 - BUDGET PRINCIPAL
----------------------	---	--------------------------

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2024 Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	2024		2024		2024	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		70 032.17 €	0.00 €	216 805.76 €	0.00 €	286 837.93 €
Opérations de l'exercice	283 099.60 €	398 525.36 €	488 345.94 €	498 842.68 €	771 445.54 €	897 368.04 €
TOTAUX	283 099.60 €	468 557.53 €	488 345.94 €	715 648.44 €	771 445.54 €	1 184 205.97 €
Résultats de clôture	0.00 €	185 457.93 €	0.00 €	227 302.50 €	0.00 €	412 760.43 €
Restes à réaliser	405 200.00 €	405 200.00 €			405 200.00 €	405 200.00 €
TOTAUX CUMULES	688 299.60 €	873 757.53 €	488 345.94 €	715 648.44 €	1 176 645.54 €	1 589 405.97 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	185 457.93 €	0.00 €	227 302.50 €	0.00 €	412 760.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomié

le 13/03/2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025001-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_001 CFU 14000 Budget Communal

.....
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025001

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025001-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2025_001 CFU 14000 Budget Communal.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025001-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 11 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : SIMON Nathalie
Procurations données :
Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe
Date de la convocation : 25 Février 2025

DELIBERATION N° 2025/002

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNQIE	14001 - Budget Annexe Assainissement
----------------------	--	--------------------------------------

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unqiu de l'exercice 2024 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2024 Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	2024	2024	2024	2024	2024	2024
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		10 435.50 €	0.00 €	15 769.56 €	0.00 €	26 205.06 €
Opérations de l'exercice	35 912.25 €	31 321.59 €	42 036.22 €	46 660.56 €	77 948.47 €	77 982.15 €
TOTAUX	35 912.25 €	41 757.09 €	42 036.22 €	62 430.12 €	77 948.47 €	104 187.21 €
Résultats de clôture	0.00 €	5 844.84 €	0.00 €	20 393.90 €	0.00 €	26 238.74 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	35 912.25 €	41 757.09 €	42 036.22 €	62 430.12 €	77 948.47 €	104 187.21 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	5 844.84 €	0.00 €	20 393.90 €	0.00 €	26 238.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomie

Le 13/03/2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025002-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_002 CFU 14001 Budget Annexe Assainissement

Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2025002

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025002-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2025_002 CFU 14001 Budget Annexe Assainissement.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025002-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 11 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : SIMON Nathalie
Procurations données :
Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe
Date de la convocation : 25 Février 2025

DELIBERATION N° 2025/003

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	14002 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICES
----------------------	---	-------------------------------------

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2024 Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	2024		2024		2024	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	22 689.44 €	0.00 €	1 539.57 €	0.00 €	24 229.01 €
Opérations de l'exercice	9 160.61 €	11 175.68 €	11 962.48 €	10 791.99 €	21 123.09 €	21 967.67 €
TOTAUX	9 160.61 €	33 865.12 €	11 962.48 €	12 331.56 €	21 123.09 €	46 196.68 €
Résultats de clôture	0.00 €	24 704.51 €	0.00 €	369.08 €	0.00 €	25 073.59 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	9 160.61 €	33 865.12 €	11 962.48 €	12 331.56 €	21 123.09 €	46 196.68 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	24 704.51 €		369.08 €	0.00 €	25 073.59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomie

LE 13/03/2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025003-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_003 CFU 14002 Budget Annexe Multiservices

.....
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025003

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025003-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2025_003 CFU 14002 Budget Annexe Multiservices.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025003-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 11 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : SIMON Nathalie
Procurations données :
Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe
Date de la convocation : 25 Février 2025

DELIBERATION N° 2025/004

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	14005 - BUDGET ANNEXE LES HAUTS DE L'ESPAILLOU 2
----------------------	---	---

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2024	Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
		2024		2024		2024	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	Résultats reportés	-177 104.18 €	0.00 €		135.32 €	-177 104.18 €	135.32 €
	Opérations de l'exercice	0.00 €	112 263.36 €	113 477.36 €	103 932.00 €	113 477.36 €	216 195.36 €
	TOTAUX	-177 104.18 €	112 263.36 €	113 477.36 €	104 067.32 €	-63 626.82 €	216 330.68 €
	Résultats de clôture	-64 840.82 €		-9 410.04 €	0.00 €	0.00 €	-9 410.04 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
	TOTAUX CUMULES	-241 945.00 €	112 263.36 €	104 067.32 €	104 067.32 €	-137 677.68 €	206 920.64 €
	RÉSULTATS DÉFINITIFS	-241 945.00 €	-64 840.82 €	104 067.32 €	104 067.32 €	-137 677.68 €	206 920.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomié

Le 13/03/2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025004-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_004 CFU 14005 Budget Annexe Les Hauts de l'Espaillou 2

Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025
de réception :

Numéro de l'acte : 2025004

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025004-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2025_004 CFU 14005 Budget Annexe Les Hauts de l'Espaillou 2.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025004-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 11 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : SIMON Nathalie
Procurations données :
Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe
Date de la convocation : 25 Février 2025

DELIBERATION N° 2025/005

Département: AVEYRON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	14004 - BUDGET ANNEXE LES AGOUSTES
----------------------	---	------------------------------------

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. SIMON WOROU, Maire.

M. Le Maire donne présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

2024 Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	2024		2024		2024	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-227 077.70 €	0.00 €	0.00 €	35 053.71 €	-227 077.70 €	35 053.71 €
Opérations de l'exercice	91 763.71 €	227 077.70 €	228 885.23 €	161 997.04 €	320 648.94 €	389 074.74 €
TOTAUX	-135 313.99 €	227 077.70 €	228 885.23 €	197 050.75 €	93 571.24 €	424 128.45 €
Résultats de clôture	-91 763.71 €		-31 834.48 €	0.00 €	-123 598.19 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	-135 313.99 €	227 077.70 €	197 050.75 €	197 050.75 €	61 736.76 €	424 128.45 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-135 313.99 €	362 391.69 €	197 050.75 €	197 050.75 €	61 736.76 €	497 705.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- D'adopter le compte financier unique 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce compte financier unique

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le 1er adjoint

Alain Pomie

Le 13/03/2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025005-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_005 CFU 14004 Budget Annexe des Agoustes

.....
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025005

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025005-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2025_005 CFU 14004 Budget Annexe des Agoustes.pdf (
99_DE-012-211202346-20250313-2025005-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 11 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : SIMON Nathalie
Procurations données :
Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe
Date de la convocation : 25 Février 2025

DELIBERATION N° 2025/006

14000 - BUDGET PRINCIPAL

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Simon WOROU
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	70 032.17 €		115 425.76 €	Dépenses 405 200.00 €	0.00 €	185 457.93 €
FONCT	216 805.76 €		10 496.71 €	Recettes 405 200.00 €	0.00 €	227 302.47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :
D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

	31/12/2024	227 302.47 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		227 302.47 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		185 457.93 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0.00 €

Délibéré par Le conseil municipal
Le 13-mars-25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13/03/2025
et de la publication le 13/03/2025

Le Maire.
Simon WOROU

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025006-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_006 Affectation des résultats 14000 Budget
Communal

Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2025006

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025006-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2025_006 Affectation des résultats 14000 Budget

Communal.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025006-DE-1-
1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 11 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : SIMON Nathalie
Procurations données :
Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe
Date de la convocation : 25 Février 2025

DELIBERATION N° 2025/007

14002 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024
Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Simon WOROU
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le comptefinancier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	10 435.50 €		-4 590.66 €		0.00 €	5 844.84 €
				Recettes		
FONCT	15 769.56 €		4 624.34 €			20 393.90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :
D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	20 393.90 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		20 393.90 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		5 844.84 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0.00 €

Délibéré par Le conseil municipal
Le 13-mars-25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 13/03/2025
le 13/03/2025

Le Maire.
Simon WOROU

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025007-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_007 Affectation des résultats 14000 Budget Annexe
Assainissement

.....
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025007

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025007-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2025_007 Affectation des résultats 14000 Budget Annexe
Assainissement.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025007-DE-1-
1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres : En exercice : 12
Présents : 11 CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
Absents : SIMON Nathalie
Procurations données :
Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe
Date de la convocation : 25 Février 2025

DELIBERATION N° 2025/008

14002 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M Simon WOROU**
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	22 689.44 €		2 015.07 €		0.00 €	24 704.51 €
FONCT	1 539.57 €		-1 170.49 €	Recettes		369.08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :
D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	369.08 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	369.08 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	24 704.51 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)	0.00 €

Délibéré par Le conseil municipal
Le 13-mars-25

Le Maire,
Simon WOROU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication

le 13/03/2025
le 13/03/2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025008-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_008 Affectation des résultats 14002 Budget Annexe
Mutiservices

.....
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025008

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025008-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2025_008 Affectation des résultats 14002 Budget Annexe
Mutiservices.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025008-DE-1-
1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice : 12
☞ Présents : 11	CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon,
☞ Absents : SIMON Nathalie	
☞ Procurations données :	
☞ Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe	
☞ Date de la convocation : 25 Février 2025	

DELIBERATION N° 2025/009

OBJET : Emprunt pour financer la réhabilitation de la Salle des Fêtes de Sainte Juliette sur Viaur

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer la rénovation de la Salle des Fêtes de Sainte Juliette sur Viaur.

ARTICLE 1^{er} : De contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de 300 000.00€ Euros (Trois cent mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt variable :
 - Euribor 3 mois instantané 2.641% + marge de 0.95% soit 3.59% au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 600 €

ARTICLE 2 : De contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt relais FCTVA d'un montant maximum de 90 000.00€ Euros (Quatre-vingt-dix mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt variable :
 - Euribor 3 mois instantané 2.641% + marge de 0.95% soit 3.59% au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 300 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

ARTICLE 3 : De prendre l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 4 : De prendre l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025009-DE
Reçu le 17/03/2025

ARTICLE 5 : De rembourser au préalable le crédit de 180 000€ (Cent quatre-vingt mille euros) à court terme du projet Cœur de village tranche 2

ARTICLE 6 : De donner toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Simon WOROU

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025009-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_009 Emprunt pour financer la réhabilitation de la
salle des fêtes

.....
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025009

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025009-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3 .1

Finances locales

Emprunts

emprunt et renégociation

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2025_009 Emprunt pour financer la réhabilitation de la
salle des fêtes.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025009-DE-1-
1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice : 12
☞ Présents : 11	CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon,
☞ Absents :	SIMON Nathalie
☞ Procurations données :	
☞ Secrétaire de séance :	VERGNAT Christophe
☞ Date de la convocation :	25 février 2025

DELIBERATION N° 2025/010

OBJET : Subventions culturelles et subventions aux associations

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions des associations au conseil municipal comme suit :

ADMR	400.00€
Prévention routière	50.00€
Quilles Le Piboul	500.00€
Lévézou Ségala Aveyron LSA XV (Rugby)	500.00€
Espoir foot de Baraqueville EFC 88	200.00€
Ames et Reflets	200.00€
Lévézou Ségala Handball	200.00€
Rugby Togo	500.00€
TOTAL	2 550.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- **De verser** les subventions aux associations citées ci-dessus avec les montants correspondants, sous réserve que la Collectivité soit invitée aux Assemblées Générales et d'avoir le bilan des associations.
- **D'inscrire** les sommes retenues au budget primitif communal 2025,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces opérations.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Simon WOROU



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025010-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_010 Subventions aux associations

.....
Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025010

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025010-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .2

Finances locales

Subventions

attribuées aux associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2025_010 Subventions aux associations.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025010-DE-1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice : 12
☞ Présents : 11	CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon,
☞ Absents : SIMON Nathalie	
☞ Procurations données :	
☞ Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe	
☞ Date de la convocation : 25 Février 2025	

DELIBERATION N°2025/011

Objet : Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, il propose d'augmenter le taux cette année :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2024	Taux avec taux départemental de 20.69	Taux d'imposition 2025	Taux avec taux départemental de 20.69
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	19.74	39.43	20.74	40.43
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	79.50	-	80.50	-
<i>Taxe d'habitation résidences secondaires</i>	9.50		9.50	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de ses membres présents décide :

- **De fixer le taux des taxes locales pour l'année 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.**

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Simon WOROU**



Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-211202346-20250313-2025011-DE
Reçu le 17/03/2025

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_011 Vote des taux des taxes directes locales

Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2025011

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025011-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .2

Finances locales

Fiscalité

vote de taux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2025_011 Vote des taux des taxes directes locales.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025011-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice :	12
☞ Présents : 11	CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon,	
☞ Absents :	SIMON Nathalie	
☞ Procurations données :		
☞ Secrétaire de séance :	VERGNAT Christophe	
☞ Date de la convocation :	25 Février 2025	

DELIBERATION N° 2025/012

OBJET : Vente d'une concession au cimetière de Sainte Juliette sur Viaur

Madame et Monsieur LAURENT, domicilié au 270 route de Gary, en tant que propriétaire sur la commune de SAINTE JULIETTE SUR VIAUR, ont demandé à acquérir une concession au cimetière de Sainte Juliette sur Viaur.

Monsieur le Maire présente la demande aux élus.

Monsieur le Maire informe les élus que la commune dispose d'une parcelle pour concession portant le n°98. Il rappelle aux élus que cette parcelle n°98 de 9 m2 a été rétrocédée à la commune par la famille GREGOIRE en 2025.

Monsieur le Maire propose aux élus de diviser la parcelle n°98 de 9m2 en deux concessions de 3 m2 qui porteront les numéros n°98 A et n°98 B afin de laisser un passage de pieds entre les deux concessions.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la demande de Madame et Monsieur LAURENT.

Les élus présents ont accepté de vendre la parcelle n°98 A à Madame et Monsieur LAURENT en vue de recevoir leur sépulture et celle des membres de la famille en une concession perpétuelle en leurs noms d'une superficie de 3 m² au tarif en vigueur fixé par délibération n°02/170 du 8 Novembre 2002, soit 30€ le m². Pour une acquisition portée à 90 euros la concession.

Monsieur le Maire informe les élus que les frais et timbres d'enregistrement étant en sus sont à la charge de la famille LAURENT. Il conviendra aux acquéreurs de respecter les distances légales d'implantation pour un bâti vis-à-vis des concessions existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- **De céder** une concession portant le n°98 B au cimetière de Sainte Juliette sur Viaur à Madame et Monsieur LAURENT,
- **De préciser** que les frais et timbres d'enregistrement sont à la charge de la famille LAURENT.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Simon WOROU

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_012 Vente d'une concession au cimetière de Sainte
Juliette sur Viaur

Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025
de réception :

Numéro de l'acte : 2025012

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025012-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

concessions cimetières, gardiennage églises

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : Délibération 2025_012 Vente d'une concession au cimetière de Sainte
Juliette sur Viaur.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025012-DE-
1-1_1.pdf)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUEGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR
SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le jeudi treize mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Simon WOROU, Maire.

Nombre de Membres :	En exercice : 12
☞ Présents : 11	CHALET Frédéric, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, ROBLOT Sandrine, REBOIS Olivier, VERGNAT Christophe, WOROU Simon,
☞ Absents : SIMON Nathalie	
☞ Procurations données :	
☞ Secrétaire de séance : VERGNAT Christophe	
☞ Date de la convocation : 25 Février 2025	

📄 DELIBERATION N° 2025/013

OBJET : Vente d'une concession au cimetière de Sainte Juliette sur Viaur

Madame et Monsieur CURNIER, domiciliés au logement n°1 au 32 route de Pont de Grandfuel, en tant que locataire sur la commune de SAINTE JULIETTE SUR VIAUR, ont demandé à acquérir une concession au cimetière de Sainte Juliette sur Viaur.

Monsieur le Maire présente la demande aux élus.

Monsieur le Maire informe les élus que la commune dispose d'une parcelle pour concession portant le n°98. Il rappelle aux élus que cette parcelle n°98 de 9 m² a été rétrocédée à la commune par la famille GREGOIRE 2025.

Monsieur le Maire propose aux élus de diviser la parcelle n°98 de 9m² en deux concessions de 3 m² qui porteront les numéros n°98 A et n°98 B afin de laisser un passage de pieds entre les deux concessions.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la demande de Madame et Monsieur CURNIER.

Les élus présents ont accepté de vendre la parcelle n°98 B à Madame et Monsieur CURNIER en vue de recevoir leur sépulture et celle des membres de la famille en une concession perpétuelle en leurs noms d'une superficie de 3 m² au tarif en vigueur fixé par délibération n°02/170 du 8 Novembre 2002, soit 30€ le m². Pour une acquisition portée à 90 euros la concession.

Monsieur informe les élus que les frais et timbres d'enregistrement étant en sus sont à la charge de la famille CURNIER. Il conviendra aux acquéreurs de respecter les distances légales d'implantation pour un bâti vis-à-vis des concessions existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents décide :

- **De céder** une concession portant le n°98 B au cimetière de Sainte Juliette sur Viaur à Madame et Monsieur CURNIER,
- **De préciser** que les frais et timbres d'enregistrement sont à la charge de la famille CURNIER.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Simon WOROU

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 2025_013 Vente d'une concession au cimetière de Sainte
Juliette sur Viaur

Date de décision: 13/03/2025

Date de réception de l'accusé 17/03/2025
de réception :

Numéro de l'acte : 2025013

Identifiant unique de l'acte : 012-211202346-20250313-2025013-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

concessions cimetières, gardiennage églises

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : Délibération 2025_013 Vente d'une concession au cimetière de Sainte
Juliette sur Viaur.pdf (99_DE-012-211202346-20250313-2025013-DE-
1-1_1.pdf)